



## **Rentrée chaotique : promesses non tenues, précarité maintenue** **Mobilisation massive pour les AESH** **le 20 novembre 2019**

**Contrairement aux promesses gouvernementales** pour une rentrée 2019 placée “sous le signe de la maturité et de la réussite”, plus de 70 000 accompagnant·es d’élèves en situation de handicap (AESH) vivent une dégradation de leurs conditions de travail : temps incomplets subis, non-renouvellements massifs, salaires non versés avec des acomptes souvent indécents, affectations aberrantes, attente insupportable des documents administratifs, services de gestion saturés.

**Malgré nos alertes répétées**, la flexibilité imposée par la mise en place des PIAL (pôle inclusif d’accompagnement localisé) aggrave la situation des AESH. La circulaire AESH du 5 juin 2019 est détournée de ses objectifs : non-respect des 5 semaines reconnaissant le travail invisible, augmentation du temps de travail sans revalorisation du salaire, obligation de formation pendant les vacances et hors-temps scolaire.

De plus, la poursuite de la mutualisation forcenée des moyens AESH pour gérer le manque de recrutements nuit à un accompagnement de qualité et aux conditions de travail.

**Dans ce contexte, les démissions se multiplient** : c’est la conséquence, entre autres, du travail hors temps scolaire qui pénalise les mères isolées et les AESH ayant un cumul d’emploi. Depuis la rentrée, un peu partout en France, les AESH s’organisent et se mobilisent.

### **NOUS EXIGEONS :**

- Le réemploi de tou·tes les AESH ;
- Pour une meilleure gestion des AESH, des personnels administratifs en nombre et formés : pour des contrats et avenants à jour, des salaires versés, des affectations en fonction des situations des AESH, ... ;
- Le maintien des accompagnements individuels dans le respect des notifications MDA (maison départementale de l’autonomie) ;
- L’arrêt de la mutualisation forcée aggravée par les PIAL, obligeant les AESH à se déplacer à leurs frais ;
- Une véritable prise en compte du travail invisible. L’organisation des activités connexes doit être gérée par l’AESH ;
- Une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail, initiale, continue, spécifique et qualifiante ;
- La fin du recrutement par les établissements (EPLE) ;
- La création du nombre d’emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- **Une revalorisation immédiate des salaires ;**
- **La création d’un véritable statut de la Fonction Publique pour les AESH ;**

**Rassemblement**  
**mercredi 20 novembre à 17h**  
**devant la DSDEN à Chartres**

**Nous demandons à être reçus en audience à la DSDEN ce même jour**  
**pour porter les revendications des AESH.**

**Nous vous invitons à participer à une assemblée générale le mercredi 20 novembre à 15h, dans la salle de réunion de la Maison des Syndicats, 21 rue des Grandes Pierres Couvertes à Chartres.**